

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le mardi 16 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

**Etaient présents:** HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, HUCHEDÉ Irène, Eudoxia JOUAULT, Tiphaine BAHIER, Alain DESERT, Anthony ROULLIER, ROCHER Jean-Luc, Franck HIVERT

**Etait absent excusé :**

**Etait absent non excusé:**

Formant la majorité des membres en exercice, M. Anthony ROULLIER est élu secrétaire.

## **Personnel Communal**

Madame le Maire donne le compte rendu de la commission emploi et personnel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de retenir la candidature de Monsieur TILKIN Franck en remplacement de Maurice sous forme de détachement ou de mise à disposition avec une période d'essai de deux mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet jusqu' à fin août et chargent Madame le maire de signer le contrat correspondant.
- Concernant Madame Karen MENARD une régularisation est à prendre pour 48h50.
- Madame Séverine CHAUSSIS ne souhaite pas renouveler son contrat qui prend fin au 30 juin 2016.
- Madame Clémentine DESMOTS réintègrera le secrétariat de la mairie à compter du 4 juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017 pour 18h/semaines.

## **CCAS**

### **Compte administratif validé**

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que le CCAS vient de valider son compte administratif, celui-ci étant excédentaire, un transfert d'ordre non budgétaire doit se réaliser sur le budget principal de la commune. Nous retrouverons donc cet excédent de **1 130.95 €** décomposé en partie fonctionnement pour 270.35 € et en investissement pour 860.60 € lors de l'affectation du résultat 2015.

### **Propositions CCAS**

Le budget CCAS étant dissous il nous faut reprendre également les terrains en propriété ; ce sujet est ajourné car une délégation de 4 personnes ira voir monsieur Viot pour discuter d'un éventuel échange achat-vente de parcelles. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

## **Vote du compte de gestion 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Céline HEMON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2015 au 31.12.2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Vote du compte administratif 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que Monsieur HERMAGNÉ Christophe a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Madame Céline HEMON, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur HERMAGNÉ Christophe pour le vote du compte administratif explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget commune dressé par l'ordonnateur, soit présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré.

• Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le compte administratif 2015 est approuvé, lequel peut se résumer de la manière suivante :

•

• 1)

Dépenses de fonctionnement 2015	440 392.50 €
Recettes de fonctionnement 2015	788 561.29 €
<b>Excédent en fonctionnement 2015</b>	<b>348 168.79</b> <b>€</b>
+ résultat reporté de 2014 (rés.clôture 02)	+ 37 767.92 €
Dépenses d'investissement 2015	212 722.67 €
Recettes d'investissement 2015	190 821.41 €
<b>Déficit en investissement 2015</b>	<b>21 901,26 €</b>
+ solde d'investissement 2015	- 147 744.68 €

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €

2) constate les identités de valeurs avec les indications du centre de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2015- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Vu la délibération du 15 décembre 2015 décidant la dissolution du budget annexe CCAS à compter du 01/01/2016 en application de l'article 79 de la Loi Notre du 07 août 2015 ;

Considérant que les comptes administratifs 2015 votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de la commune pour 385 936.71 €
- \* Un excédent de fonctionnement du CCAS pour 270.35 €
- Un déficit d'investissement de la commune, hors restes à réaliser, pour 147 744.68 €
- \* Un excédent d'investissement du CCAS, hors reste à réaliser, pour 860.60 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation 2015 à affecter :

**CCAS :**

- Excédent antérieur reporté 352.35 €
- Résultat de l'exercice – 82 €

**COMMUNE :**

- > Excédent antérieur reporté 37 767.92 €
- > Résultat de l'exercice 348 168,79 €

Résultat de fonctionnement à affecter : **386 207.06 €**

2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- > Couverture du besoin de financement de la section d'investissement de la commune et de celle du CCAS, arrêtée au 31 décembre 2015 : 146 884.08 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2016 : 0€
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0,00 €

**Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 146 884.08 €**

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 239 322.98 €, sera repris au budget 2016 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

- **Vote des taux d'imposition 2016**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent les taux suivants.

- Taxe d'habitation : 25.02 %
- Taxe foncière (bâti) : 23.39 %

Taxe foncière (non bâti) : 40.05 %

CFE : 19.63 %

Pour information, nous recevrons la somme de 318 850 € de contributions directes (impôts) contre 283 434 € l'an passé.

- **Vote du budget primitif 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

- Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des propositions budgétaires, puis après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote le budget pour 2016, comme ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chap. 011	206 650.00	Chap.70	38 550.00
012	185 000.00	73	611 162.00
65	77 076.71	74	90 143.00
014	3 000	75	34 000.00
66	11 100	76	0.00
67	2 500	77	
68	2 800.99	78	
042	14 019.02	042 compte 776	
022	15 000.00	002 résultat reporté	239 322.98
023	496 031.26		
<b>TOTAL</b>	<b>1 0131 77.98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 013 177.98 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses financières (16 emprunts)	84 500.00	Dotations fonds propres (FCTVA)10222	11 000.00
Dépôt et cautionnement 165	2 000.00	1323 subv département 1341 DGE	14 527.00 30 000.00
0025 bâtiments communaux 2318(bloc sanitaires+logements)	100 000.00	16 165 Dépôt et cautionnement	2 000.00
0036 Voirie 2151 + terrassement terrain (18000 <sup>e</sup> )	80 000.00	276341-Avance au budget assainissement	35 158.41
0047 Acquisition de matériel 2188 (terrain multi, tracteur, C15)	80 000.00	040 28031 amort frais étude 28041582 amort subv d'équip.	2 239.20 11 779.82
0051 Réserve foncière 2111	30 000.00		
0059 Cimetière 2128 terrain de cimetière	10 000.00		
0060 Aménagement du Bourg 2031 études 2315 Installations en cours	60 000.00 154 251.69		
001 déficit	146 884.08	1068 affectation	146 884.08
Restes à réaliser	0		
041 202 doc urbanisme 2041512 Travaux	968.76 3 455.50	040 2315 levé topographique 21534 réseaux électriques	968.76 3 455.50

district 1990		2031 études	
2313 Inst en cours	60 000.00	21318 bât. Publics	60 000.00
2138 Autre	361 118.24	2031 frais études	382 773.74
construction	21 655.50		8 956.80
2158 matériel	8956.80		
technique			
2315 aménagement du bourg			
020 dép imprévues	20 000.00	021 autofinancement	514 047.26
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 790.57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 223 790.57 €</b>

### **Amortissements aménagement du bourg**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les honoraires concernant les travaux d'aménagement du bourg doivent être amortis dans le budget principal de la commune. Amortissement d'une durée inférieure ou égal à 5 ans.

Madame le Maire propose d'amortir les honoraires pour les travaux d'aménagement du bourg sur une durée de 5 ans, soit un montant de 2239.20 €uros par an, dépenses à l'article 6811 et en recettes d'investissement à l'article 28031.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'amortir les honoraires pour les travaux d'aménagement du bourg.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - budget Annexe Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Assainissement de 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2015 au 31.12.2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget annexe Assainissement de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur,

n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Adoption du compte administratif 2015 – Budget Annexe Assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif.** M

HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe assainissement dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

2015 Réalisation	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Fonctionnement	8 990.71	13 073.34	-4 082.63	2 939.58	-1 143.05
Investissement	7 433.88	13 996.59	-6 562.71	7 468.55	905.84
<b>TOTAL</b>	<b>• 424.59 €</b>	<b>27 069.93 €</b>	<b>-10 645.34 €</b>	<b>10 408.13 €</b>	<b>• 237.21 €</b>
Reste à réaliser Fonctionnement					
Investissement					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>BUDGET TOTAL</b> (réalisations + restes à réaliser)	<b>-10 645.34 €</b>				<b>-237.21€</b>

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS – Budget Annexe Assainissement

Considérant que le compte administratif voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 1143,05 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 905,84 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation à affecter

→ Excédent antérieur reporté 2 939.58 €

→ Résultat de l'exercice – 4082.63 €

Le résultat d'exploitation est reporté en déficit de fonctionnement (Compte 002)

#### Vote du Budget primitif Annexe Assainissement – Année 2016

Madame le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif du service assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE le budget primitif du service assainissement comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 déficit reporté		001 excédent reporté	905.84
16 1641 Emprunt	14 200.00	13 131 Subv d'équipement	
040 1391	460.32	040 280158 amortissements	6115.68
020 dépenses		021 autofinancement	7 638.80

imprévues			
<b>TOTAL</b>	<b>14 660.32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 660.32 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
023 autofinancement	7 638.80	002 report excédentaire	
002 report déficitaire	1 143.05		
011 611 sous traitance 615 entretien et réparation	500.00 500.00	70 70611 redevance ass.	5500.00
		74 Subv. d'exploitation	16 437.21
012 6215 Personnel affecté par le BP	1 250.00	042 777 transfert des subventions au résultat	460.32
66 66111 intérêts des emprunts	4 750.00		
042 6811 dotation aux amortissements	6 115.68		
022 dép. imprévues	500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>22 397.53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 397.53 €</b>

Observations de Monsieur Jousse : le budget n'est pas du tout autonome car nous mettons une subvention communale de 16 000 €.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - budget Annexe Lotissement du Coteau du Domaine**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HÉMON Céline, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2015 au 31.12.2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement du Coteau du Domaine de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Budget Annexe : Lotissement du Coteau du Domaine**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M HERMAGNÉ Christophe, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Céline HÉMON Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. HERMAGNÉ pour le vote du compte administratif. M HERMAGNÉ explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget du coteau du domaine :

2015 Réalisation	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Fonctionnement	0.16 €	0	0	2 939.58	0
Investissement	0	0	0	7 468.55	0
<b>TOTAL</b>	<b>0.16 €</b>	<b>0€</b>	<b>0 €</b>	<b>10 408.13 €</b>	<b>• 0€</b>
Reste à réaliser Fonctionnement					
Investissement					

Soit un résultat de clôture de 65158.25 € pour l'exercice 2015.

#### Vote du Budget Annexe Lotissement le Coteau du Domaine – Année 2016

- Madame le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant pris connaissance dans le détail de l'ensemble du Budget Primitif du lotissement du Coteau du Domaine tant en fonctionnement qu'en investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE le budget annexe Lotissement le Coteau du Domaine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		001 excédent reporté	37 621.01
Chap. 040 cpte 3555 stock final fin 2015	64352.94	040 cpte 3555 annulation stock initial	55560.47
16 168741 remboursement d'avance	35 158.41	021 autofinancement	6329.87
<b>TOTAL</b>	<b>99 511.35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 511.35 €</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 report déficitaire		002 report excédentaire	27 537.40
023 autofinancement	6 329.87		
011 6015 terrains 6045 études 605 Travaux	30 000	70 7015 vente de terrain	
65 658 charges diverses	4.00	75 758 autres produits	4.00
042 71355 Annulation	55 560.47	042 71355 stock final	64 352.94



stock			
<b>TOTAL</b>	<b>91 894.34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 894.34 €</b>

### **Centre de Loisirs Montjean**

La facture est arrivée pour 11 000 € nuitées et camps compris. Une demande a été faite pour déduire les heures de la cantine et celles de l'école Ste Anne en régularisation l'année prochaine.

Suite au compte rendu de Céline et de Anne-Sophie, le conseil municipal décide de réfléchir sur un éventuel centre de loisirs à Beaulieu sur Oudon.

### **Compte rendu des diverses réunions**

Compte rendu de la réunion CCPL par Sylvie GEGU, un vide jardin est prévu le 2 octobre + visite des 3 chênes, concours de légumes les plus moches, nouveaux horaires de la déchetterie de Montjean.

Une réunion commission MAM-CENTRE DE LOISIRS prévue le 21 avril 2016.

Un représentant doit venir sur place pour nous proposer des jeux d'enfants.

Concernant le comité de jumelage un voyage est prévu en Allemagne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident l'acquisition d'un tracteur appartenant à MR MME DOUIN de St Poix pour un montant de 21 700 € toute taxe comprise. ET chargent Madame le maire de signer les papiers correspondants ainsi que de l'assurer puis refaire une révision.

Concernant le clocher de l'église, Sylvie GEGU, adjointe aux bâtiments communaux, fait part du devis qu'elle a reçu de l'entreprise BENATRE pour réparer la flèche soit 6 mètres de haut ainsi que la partie en zing. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent ce devis pour un montant de 9.877,02 €

### **Divers**

- Salle des fêtes :  
Le micro de la salle des fêtes est installé.  
Une demande pour faire un Méchoui nous a été demandé, le conseil municipal décide d'accepter de faire un Méchoui à la salle des fêtes.
- Le numéro qui sera attribué à M.Mme COPPET/HEULOT sera le n° 2 impasse des Rosiers et le conseil municipal décide d'attribuer les numéros paires côté droite en commençant par le fond.
- Un courrier sera mis dans les cartables pour remercier les parents qui se stationnent aux bons endroits avant l'aménagement de la place des AC André MONNIER et annonce que des jardinières seront mises en place pour qu'il n'y est plus de stationnement aux abords de l'école route de l'étang...
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire d'encaisser le chèque d'orange d'un montant de 36.67 €.

### **Pour info**

Visite centre de tri

Beaulieu de France : réunion le 19 avril à la Maison de la Moisson (rencontre avec les jeunes de l'Orne...)

Guéhardière toujours en cours

Réunion trame verte et bleu

Prochaine réunion le mardi 10 mai 2016 à 20 h 30.